

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 9 Juin 2010

Président : Éric THOMAS

Présents : Tous les membres

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Denis TAVEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 9 juin 2010 à 20 h 30 pour traiter l'ordre du jour suivant :

I – Cession du fonds artisanal de coiffure

M. le Maire informe l'assemblée que M. Léonard CONSOLETTI vend son fonds de commerce de coiffure le 22 juin 2010 à Mme Annie ARMENI, coiffeuse à domicile à MONTAGNAT.

Il invite ensuite l'intéressée, présente en cette première partie de réunion, à se présenter et à exposer ses projets pour la reprise de cette activité. Lors de son allocution, Mme ARMENI a sollicité une minoration de son loyer pendant 4 mois afin de la soulager de ses charges d'installation.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité y répondre favorablement afin de ne pas créer de disparité avec les autres commerçants. Il prendra cependant à sa charge les frais de signalétique du salon (18 pour – 1 abstention).

II – D.P.U.

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour 2 propriétés :

- une située 1 Allée des Pinsons,
- l'autre située 861 RD 1075

Il prend également connaissance de la vente d'une propriété située 8 L'Orée du Bois.

III – C.P.I.

Le Service Départemental d'Incendie & de Secours (S.D.I.S.) va mettre à disposition du Centre de Première Intervention (C.P.I.) en prêt à titre gracieux, l'oxygène médical nécessaire à la bonne réalisation des missions de premiers secours à personnes confiées au C.P.I. non intégré.

Une convention sera signée entre le S.D.I.S. et la commune afin de définir les modalités de mise à disposition.

IV – Devis

Le devis établi par la Société SOGEDO pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie Chemin de la Soupe est accepté pour un montant H.T. de 1 986,77 €

V – Secrétariat

L'emploi « accueil-secretariat » doté d'une durée hebdomadaire de 20 H sera supprimé du tableau des emplois à compter du 1^{er} Juillet 2010. Le titulaire actuel du poste, absent depuis le 6 décembre 2007, a engagé depuis plusieurs mois des démarches pour obtenir une mutation. En attendant d'obtenir satisfaction, cet agent sera placé en surnombre et restera à la charge de la collectivité.

Devant la complexité du dossier et des charges financières qui en découlent, la décision de supprimer ledit poste est prise par 12 pour, 1 contre et 6 abstentions.

VI – Divers

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- ↳ de l'affectation de Melle Véronique BIZZOTTO à la Trésorerie de PONT D'AIN pour succéder au receveur municipal ayant fait valoir ses droits à retraite ;
- ↳ d'une lettre de M. le Préfet de l'Ain relative à la prévention et lutte contre les cambriolages (quelques dépliants sont disponibles sur le présentoir dans l'entrée de la Mairie) ;
- ↳ de la carte de remerciements des élèves de CM2 partis en classe de découverte.

Rappel de diverses dates de commission :

- ⇒ C.C.A.S. : lundi 14 juin 2010 à 20 H
- ⇒ « Communication » : lundi 21 juin 2010 à 20 H 30

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Mercredi 30 Juin 2010 à 20 h 30**

Fait à Certines, le 21 juin 2010
Le Maire,
Éric THOMAS